

Programme du Colloque du 11 Avril 2014  
Faculté de droit et de science politique de Nice Sophia Antipolis  
Amphithéâtre Bonnacarrère de la Villa Passiflores  
« L'animal de demain : sujet ou objet ? »

Gratuité pour les étudiants

8h00 Accueil des participants à la Salle des Thèses  
Accueil-café à la Salle des Revues

9h00 Allocutions de Bienvenue de :

- Mme Frédérique Vidal, Président de l'Université Nice-Sophia-Antipolis, (sous réserve d'agenda)
- Monsieur Christian Vallar, Doyen de la Faculté de droit et de science politique
- Monsieur Christian Razeau, Membre fondateur de l'Association pour le développement du droit animalier, organisatrice du colloque

9h20 Ouverture du Colloque sous la Présidence de Jean-Pierre Marguénaud  
Professeur Agrégé de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Limoges.

Rapports introductifs :

9h40 Monsieur Gabriel Gandolfo, Maître de conférence en Neurosciences Nice Sophia-Antipolis  
« L'espécisme : histoire du statut accordé par l'homme à l'animal à travers les âges et les civilisations. »

10h00 Madame Michèle Teboul, Professeur des Universités, Physiologie, Nice-Sophia Antipolis  
«Pouvons-nous nous passer de l'exploitation des animaux ? »  
Connaissances que l'on a sur la souffrance animale, l'expérimentation animale, les méthodes alternatives. Situation actuelle et perspectives.

10h20 Monsieur Jean François Lavigne, Professeur de la faculté des Lettres de l'Université Nice Sophia-Antipolis, Département philosophie.  
« La question de la sensibilité animale et ses prolongements éthiques : pour une approche philosophique globale. »

10h40 Monsieur Olivier le Bot, Professeur des Universités Aix-Marseille.  
« La qualification juridique et le statut de l'animal, questions de droit positif. »

11h00 Madame Muriel Falaise, Maître de conférences en droit privé, Université Lyon 3.  
« Les droits de l'animal au sein de l'Union Européenne. »

11h20 Madame Sabine Brels, juriste française, Doctorante en droit animal international à l'Université Laval, Québec (Canada)  
« Le droit de la protection du bien-être animal : évolution mondiale. »

- 11h40 Débat avec la salle : Discutant Gilles Martin, Professeur émérite à l'Université Nice-Sophia Antipolis, Professeur associé à Sciences-Po Paris, Avocat au barreau de Nice.

12h20 Repas végétarien sur place au restaurant du CROUS

13h40 : 2eme Accueil, Salle des Thèses

14h00 : Reprise des travaux, Amphithéâtre Bonnacarrère

---

Les droits de l'animal dans les relations économiques :

14h10 Madame Alexandra Peri, Avocat au barreau de Nice, Docteur en droit.  
« L'animal, objet de relations économiques »

14h30 Monsieur Loïs Lelanchon, Doctorant en Droit animal, Juriste consultant basé à Bruxelles,  
Université Autonome de Barcelone  
« Les droits de l'animal, objet d'élevage et d'abattage. »

Les droits de l'animal, objet de spectacles :

14h50 Madame Arielle Moreau, Avocat au barreau de St Pierre de la Réunion  
« Combats de coqs, de chiens, corridas, cirques dans la jurisprudence administrative  
française »

Les droits de l'animal, dans les relations sociales :

15h10 : Madame Patricia Demongeot, Avocat au barreau de Nice,  
« L'animal domestique potentiel agresseur : la question de la catégorisation des races  
canines. »

15h30 : Madame Chantal Jamet-Elziers, Avocat honoraire, médiateur, formateur, Présidente  
du Centre de Médiation « Alternative de Médiateurs Indépendants »  
« Droit et médiation animale ? »

15h50 : Monsieur Philippe Teboul, Avocat au barreau de Nice  
« L'animal en milieu urbain, exemple de procédures. »

16h10 Débat avec la salle, Discutant Gilles Martin

17h00 Conclusions de :

Monsieur David-André Darmon, Avocat, Enseignant à l'Université  
de Nice-Sophia-Antipolis

Monsieur Jean-Pierre Marguénaud, Professeur Agrégé de droit privé et de sciences  
criminelles à l'Université de Limoges.

« Quel droit animalier pour demain ? »

18h00 Cocktail de clôture, Salle des Revues.

Toute personne voulant assister au colloque doit nous renvoyer le coupon-réponse.

Entrée gratuite pour les intervenants, les organisateurs et tous les étudiants (dont les élèves de  
l'École des Avocats du Sud-Est et d'autres écoles sur présentation le 11 Avril de leur carte  
d'étudiant).

Entrée avocats, juristes, scientifiques, lettrés et autre public 50 € par personne, comprenant  
l'accueil-café, le repas, le cocktail de clôture, le rapport de synthèse adressé par mail.

Entrée jeunes avocats ( moins de 5 ans d'exercice ) : 25 €

Manifestation validée dans le cadre de la formation continue des avocats pour une durée de  
6 heures

Coupon-réponse

Les inscriptions sont prises dès à présent, par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Attention, les inscriptions pourront être clôturées à tout moment par les organisateurs ( nombre de place limitées ).

Les coupons-réponses devront parvenir, au plus tard le vendredi 28 mars 2014, au secrétariat de l'association :

« Association pour le Développement du Droit Animalier »  
48 Bd Carnot, 06300, NICE

Contact :

[christianrazeanice@gmail.com](mailto:christianrazeanice@gmail.com)

06 75 23 20 74

associationdda@gmail.com

.....  
Madame, Monsieur : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Titre et Fonction : .....

Adresse e-mail : .....

Participera au colloque sur le droit animalier du 11 Avril 2014,  
à la Faculté de droit et de science politique de Nice-Sophia Antipolis,  
Villa Passiflores, amphithéâtre Bonnacarrère,  
7 Av. Robert Schumann,  
06200 Nice

Ci joint chèque d'un montant de .....€ représentant..... inscriptions  
Chèque établi à l'ordre de « l'Association pour le Développement du Droit Animalier »